

---

---

# MINISTRE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,  
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

28 FEV. 1992

CABINET

## Communiqué

Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales, se félicite de l'avis favorable donné le 27 février par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, sur la mise en oeuvre statutaire de la filière des métiers sanitaires et sociaux de la fonction publique territoriale.

En effet, seulement 5 textes sur un ensemble de 39 décrets regroupant 22 métiers de ce secteur de l'activité des collectivités territoriales, n'ont pas été adoptés.

Il s'agit des auxiliaires de soin, des auxiliaires de puériculture, des conseillers socio-éducatifs, des coordinatrices de crèches et des puéricultrices.

Le vote du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale fait suite à une longue concertation qui avait amené M. Jean-Pierre SUEUR à présenter des propositions de statuts particuliers dès le 18 octobre 1991.

Ainsi, l'engagement pris par M. Jean-Pierre SUEUR de faire aboutir la construction statutaire de la fonction publique territoriale, qui regroupe 1,2 millions de fonctionnaires des collectivités locales, va pouvoir être tenu.

En effet, après la publication, le 4 septembre 1991, des statuts des personnels des métiers de la culture, l'approbation par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, le 21 novembre 1991, de ceux du sport, le vote du 27 février du Conseil Supérieur permet désormais à la presque totalité des fonctionnaires locaux, de disposer de statuts rénovés et modernisés, conformes aux objectifs d'efficacité de la décentralisation.

Les 240.000 agents de la filière sanitaire et sociale, qui regroupent une variété de métiers allant notamment des assistantes sociales aux infirmières, sont désormais assurés de bénéficier des garanties attachées au statut général de la fonction publique territoriale.

Il faut noter enfin qu'à l'occasion de cette réunion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, des propositions nouvelles ont été faites par M. Jean-Pierre SUEUR, notamment pour les assistantes sociales et les éducateurs de jeunes enfants. Celles-ci représentent des avancées significatives. Ainsi, les assistantes sociales verront leurs possibilités de passage dans le deuxième grade accrues et les éducateurs de jeunes enfants se voient ouvrir à terme la possibilité d'accéder au classement indiciaire intermédiaire.